

CONFERENCE SUR LA MOBILISATION DES RECETTES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

THEME: ANALYSE DE LA FISCALITE INDIRECTE : CAS DU CONGO

**Présentation de: Antoine NGAKOSSO, Directeur Général des Impôts
et des Domaines.**

Plan:

I. Effets du tarif des douanes de la CEMAC sur la fiscalité de porte

I.1. Présentation des bases de taxation

I.2. Taux théoriques de prélèvement à l'importation

I.3. Conséquences des taux multiples et élevés

I.4. Esquisse de solution

II. Analyse de la TVA au Congo

II.1. Caractéristiques de la TVA

II.2. Facteurs explicatifs de la faible productivité de la TVA

II.3. Esquisse de solution

Cette présentation vient appuyer celle de Anne Marie Geourjon qui a plaidé en faveur du respect du principe de neutralité de la TVA et du rôle allocatif assigné à la fiscalité indirecte pour conduire les réformes dans les pays en développement.

Cependant facteurs amoindrissant de la productivité de la fiscalité indirecte dans les pays de la CEMAC, le cas du Congo, méritent d'être explicités pour justifier le bien fondé de la réforme de la fiscalité indirecte.

I - Effets du tarif des douanes de la CEMAC sur la fiscalité de porte

Cette première partie de mon exposé a pour objet d'évaluer le taux de taxation à l'importation globale en fonction de la valeur en douane afin d'apprécier le niveau de ces taux et les conséquences qui en découlent.

I.1- Présentation des bases de taxation

Tableau 1: Bases taxables des droits et taxes à l'Importation.

Désignation	Sigle	Base taxable	Taux	Taux en sigle
Taxe sur la valeur ajoutée / Pays tiers	TVA	VD + TEC + DAC + TCI + TST + RDI + CCI	18%	φ
Centime additionnel à la TVA	CATVA	TVA ou TVC	5%	θ
Redevance informatique	RDI	VD	2%	μ
Taxe municipale	TMP	VD + toutes autres taxes	20%	ε
Taxe statistique	TST	VD	0,2%	λ
Tarif extérieur commun	TEC	VD	5%, 10%, 20%, 30%	α
Droits d'accises	DAC	VD + TEC	24%	β
Taxe sur la valeur ajoutée / CEMAC	TVC	VD	18%	φ
Taxe communautaire d'intégration	TCI	VD	1%	Ω
Contribution communautaire d'intégration	CCI	VD	0,4%	δ
Contribution OHADA	OHA	VD	0,05%	γ

Sources : Guide d'utilisation du document administratif unique des douanes congolaises (2004), et aménagements de l'auteur.

Du tableau 1, il ressort que :

- Plusieurs taxes sont prélevées à l'importation ;
- Toutes les autres taxes à l'importation intègrent la base de taxation de la TVA de porte ;
- Le tarif extérieur commun comprend cinq taux : 0%,5%,10%,20% et 30%.

I.2. Taux théoriques de prélèvement à l'importation

Tableau 2: Taux théoriques de prélèvement à l'importation au Congo

Rubriques	Quotité du TEC	Taux de taxation de la TVA de porte	Taux de taxation globale à l'importation
Taux de taxation à l'importation des produits d'origine CEMAC assujettis également aux droits d'accises	0%		45,15%
Taux de taxation à l'importation des produits d'origine CEMAC non assujettis aux droits d'accises	0%	18,9%	21,15%
Taux de taxation à l'importation des produits d'origine Pays tiers (non CEMAC) assujettis également aux droits d'accises	5%	25 ,10%	59,18%
	10%	26,27%	66,52%
	20%	28 ,61%	81,26%
	30%	30,96%	96, %
Taux de taxation à l'importation des produits d'origine pays tiers (non CEMAC) non assujettis aux droits d'accises	5%	20 ,34%	29,18%
	10%	21,81%	35,13%
	20%	23 ,12%	47,02%
	30%	25'06%	58,91%

Source : calculs de l'auteur.

Ces taux sont calculés en pourcentage de la valeur en douanes

Il ressort du tableau 2 que du fait de la législation et de la réglementation CEMAC, le système douanier congolais comprend des taux théoriques de prélèvement multiples et élevés.

I.3. Conséquences des taux multiples et élevés

- la fiscalité de porte joue un rôle redistributif alors que son rôle serait allocatif ;
- les exonérations réduisant l'assiette;
- la fraude documentaire, la contrebande et la corruption.

Tous ces facteurs contribuent à la faiblesse des recettes douanières à l'importation y compris la TVA de porte.

I.4. Esquisse de solution

Apporter de modifications au tarif douanier de la CEMAC :

- Pour l'impératif du développement, ramener le taux de TEC des biens d'équipement industriel à 0% ;
- Supprimer les exonérations sur les biens de consommations courantes ;
- Ramener les autres biens à un taux de TEC unique à 10% ;
- Exclure de la base de taxation de la TVA à l'importation les taxes non douanières perçues à l'importation ;
- Le taux de taxation globale à l'importation le plus élevé ne devra pas aller au-delà de 50% de la valeur en douane.

II- Analyse de la TVA

II.1. Caractéristiques de la TVA

Le Congo a adopté la TVA en mai 1997.

Le taux de la TVA est de 18% hors centime additionnel.

Depuis la loi de finances 2011, un seul seuil d'assujettissement à la TVA a été adopté (80.000\$).

Les recettes de la TVA représentent en moyenne 40% des recettes de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID). Ce taux paraît trompeur en raison de la faible productivité de la TVA (Cf .tableau 3).

La productivité de la TVA au Congo est de 2,3% du PIB alors que la moyenne dans les pays à revenu moyen est de 6,6%.

Le ratio d'efficience est de 0,34 alors que le ratio moyen des pays à revenu inférieur est de 0,446.

Tableau № 3: Indicateurs caractéristiques de la TVA: cas du Congo

	2006	2007	2008	2009	2010
Ratio recettes TVA/recettes DGID	41,00	40,60	37,38	40,42	40,00
Ratio TVA/PIB total (productivité)	0,0185	0,02	0,02	0,03	0,027
Ratio TVA/PIB hors pétrole (productivité)	0,06	0,06	0,06	0,07	0,08
Ratio d'efficience	0,31	0,34	0,31	0,37	0,40
Ratio d'efficacité	0,103	0,11	0,11	0,17	0,15

Source: DGID et calculs de l'auteur

Le ratio d'efficacité moyen de la TVA est de 0,13 alors que le ratio moyen en Afrique est de 0,30 et de 0,44 en Amérique Latine.

II.2. FACTEURS EXPLICATIFS DE LA FAIBLE PRODUCTIVITE DE LA TVA AU CONGO

Tableau № 4: Déductions et remboursements de la TVA

Rubriques	Années	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de la TVA intérieure déduite (par rapport à la TVA collectée) par les entreprises		56%	59%	61%	58,40%	56%
Taux de la TVA de porte déduite (par rapport à la TVA de porte payée) par les importateurs		78%	80,59%	88,13 %	92%	84%
Taux des remboursements de TVA		3,9%	2,6%	3,8%	1,8%	1,5%

Source: DGID et calculs de l'auteur

Le faible rendement de la TVA au Congo est imputable :

- à l'importance du secteur pétrolier soit 68% du PIB
- à l'importance des exonérations de TVA (secteurs pétrolier, bâtiments et travaux publics) qui sont en pleine croissance;
- à l'importance du secteur informel (30 à 40% du PIB);
- seules les entreprises exportatrices sont autorisées à se faire rembourser les crédits de TVA;
- au faible niveau des remboursements de crédits de TVA soit 2,72% de la TVA brut alors que le niveau moyen de remboursements dans les pays Africains est de 10%, de 17% dans les pays de l'Amérique Latine et de 35% dans les pays de l'OCDE;
- à l'importance des déductions en raison du non remboursement des crédits de TVA;
- à la fraude sur les déductions en raison de l'absence d'une technique appropriée de contrôle ponctuel;
- à l'absence d'utilisation de méthode de gestion du risque pour le contrôle des déclarations mensuelles.

II.3. ESQUISSE DE SOLUTION

- baisser les taux de TEC pour effet de répercussion sur le taux de TVA;
- Supprimer les exonérations en vue d'élargir l'assiette;
- mettre en place un mécanisme transparent de remboursement et de déduction de TVA;
- rembourser systématiquement les crédits de TVA;
- utiliser les méthodes de gestion de risques pour le contrôle de la TVA;
- vérifier la qualité du fournisseur ayant facturé la TVA afin de la récupérer auprès de ceux n'ayant pas la qualité d'assujettie;
- Vérifier l'existence réelle de l'entreprise ayant facturé la TVA afin de s'opposer à la déduction de celle facturée par les entreprises inexistantes.

Conclusion

La réforme de la fiscalité indirecte doit être fondée sur le rôle allocatif assigné à elle et sur le respect du principe de neutralité de la TVA.

Je vous remercie